

**Par courriel, SDÉ et poste**

Le 1<sup>er</sup> août 2014

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : (514) 289-2211, poste 6925  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'autorisation du Transporteur relative à l'ajout d'un compensateur statique au poste du Bout-de-l'Île  
Votre dossier : R-3890-2014  
Notre dossier : R049786 YF

---

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur), a pris connaissance des lettres du 23 juillet 2014 et de 30 juillet 2014 du procureur de *Stratégies Énergétiques et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique* (SÉ-AQLPA) dans le dossier décrit en rubrique.

Sommairement et pour divers motifs, SÉ-AQLPA demande la réunion des dossiers R-3887-2014, R-3890-2014 et de la future demande d'autorisation du poste Judith-Jasmin.

Le Transporteur répond aux allégations de SÉ-AQLPA par le biais de sa lettre portant date du 1<sup>er</sup> août 2014 déposée dans le dossier R-3887-2014. Cette lettre est jointe à la présente et considérée comme étant ici au long récitée pour valoir à l'encontre de la demande de SÉ-AQLPA.

Le Transporteur soumet que les allégations soumises par SÉ-AQLPA à l'appui de sa demande sont erronés, que les conclusions qui en découlent sont non fondées et irrecevables. Le Transporteur demande le rejet de cette demande.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette

/jg

P.j.: Lettre 1<sup>er</sup> août 2014 du Transporteur dans le dossier R-3887-2014.

c.c. Me Dominique Neuman (SÉ-AQLPA)